Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 24/12/2025
Publié le
ID : 035-200070688-20251216-2025_330-DE

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE FOUGERES - VITRE

COUESNON MARCHES DE BRETAGNE
Parc d'Activités Coglais St Eustache
ST ETIENNE EN COGLES - 35460 MAEN ROCH
☎ 02.99.97.71.80

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de délégués :
En exercice : 39
Votants : 34
Présents : 31
Absents représentés : 3

Date de la convocation : 9 décembre 2025
Date d'affichage : 9 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le seize décembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis à la Salle polyvalente « rue des Marronniers » 35133 SAINT GERMAIN EN COGLES, sous la présidence de Monsieur Christian Hubert.

Etaient présents - Mesdames et Messieurs les membres titulaires :
M. Hubert, M. Houdus, M. Janvier, M. Boulmer, M. Gaigne, Mme Meignan, M. De Gouvions Saint Cyr, M. Hervé, M. Helbert, Mme Elshout, Mme Montembault, M. Eon,
M. Pierre Sourdin, M. Vallée, Mme Cellier-Chenoir, Mme Balusson, M. Retoré, Mme Perrin, M. Jean Frédéric Sourdin, Mme Chataignier, M. Dubreil-Jardin, Mme Prunier, Mme Lohier, M. Besnard, Mme Malle, M. Monthorin, Mme Boulière, M. De Moncuit, Mme Machard, M. Avril, M. Rapinel,

Était présent en tant que suppléant sans voix délibérative : M. Jobert,

Absents excusés ayant donné pouvoir : M, Prioul représenté par Mme Meignan, Mme Blaise représentée par M. Avril, M. Hamard représenté par Mme Boulière

Absents : Mme Launay, Mme Jouaux, M. Rault, Mme Gobé, M. Germain,

Monsieur Daniel HELBERT est désigné secrétaire de séance.

AFFAIRE INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR

2025_330_020_7.1 : Accompagnement renforcé des personnes allocataires du Revenu de Solidarité Active (RSA) visant à favoriser leur insertion professionnelle et leur retour à l'emploi

Monsieur Emmanuel HOUDUS, Vice-Président en charge de l'emploi et de l'attractivité territoriale, rappelle aux membres du Conseil Communautaire que Couesnon Marches de Bretagne via le Point Accueil Emploi (PAE) avait répondu en 2023 à un appel à projet du Département sur l'insertion professionnelle des Bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (BRSA)

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 24/12/2025
Publié le
ID : 035-200070688-20251216-2025_330-DE

Cette action partenariale, conduite en collaboration avec le CDAS, s'inscrivait dans une démarche d'accompagnement des publics éloignés de l'emploi, en favorisant leur remobilisation et leur reprise de confiance à travers un parcours structuré comprenant :

- Des ateliers collectifs
- Des séances de coaching
- Des rendez-vous personnalisés

L'objectif principal était de soutenir un retour durable à l'emploi.



Déroulement de l'action 2023
Un parcours de 3 semaine consécutif a été proposé du 18 septembre au 6 octobre 2023

Ce programme visait à permettre aux participants de :
- Retrouver confiance en eux,
- Gagner en autonomie,
- Être plus à l'aise face aux employeurs, que ce soit dans le cadre d'une demande de stage, d'un entretien d'embauche ou de la recherche d'une formation.

Les participants ont bénéficié de l'accompagnement de professionnels, de coachs et d'une sophrologue.

- ✓ **Participation 2023 :** 8 personnes
- ✓ **Coût total de l'action :** 1 586,74 €
- ✓ **Participation du Conseil Départemental :** 1 352 €
- ✓ **Reste à charge pour la collectivité :** 234,74 €

Bilan de l'action 2023

Bilan à 6 mois	**Bilan à 12 mois**
1 entrée en formation	Obtention d'un diplôme et en CDD
2 entrées en chantier d'insertion	En sortie de chantier d'insertion : CDD agence d'intérim - Dynamique professionnelle
1 entrée sur le dispositif « En route vers le permis »	Obtention du permis B ainsi que d'une voiture électrique. En projet de création d'entreprise
1 positionnement sur le dispositif « Parcours emploi santé » de France Travail	Entrée en formation dans le domaine informatique
2 autres personnes sont en recherche d'emploi	Toujours en recherche d'emploi (mais des problèmes de santé viennent fragiliser cette recherche) et bénéficient d'un accompagnement conjoint PAE+ CDAS en cours
=> Remobilisation professionnelle significative des participants avec plusieurs parcours désormais engagés vers une insertion durable.	

En juillet 2025, le Conseil Départemental a sollicité l'Association Réseau des Structures de Proximité de l'Emploi et de la Formation (SPEF) à laquelle Couesnon Marches de Bretagne est adhérente, afin d'identifier les structures intéressées par la mise en place d'un projet collectif d'accompagnement renforcé des bénéficiaires du RSA.

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 24/12/2025
Publié le
ID : 035-200070688-20251216-2025_330-DE

Ce projet prévoit un accompagnement individuel de 5 mois, du 1er novembre 2025 au 31 mars 2026, comprenant :

- Des ateliers centrés sur la confiance en soi,
- L'appropriation des techniques de recherche d'emploi (TRE),
- La maîtrise des outils numériques,
- Des visites d'entreprises,
- Et des stages d'immersion professionnelle.

L'objectif est de mobiliser environ 25 bénéficiaires du RSA sur l'ensemble du réseau SPEF bretilliens (une trentaine de structures adhérentes), avec la participation active de la référente RSA du CDAS.

Une enveloppe financière de 25 000 € est prévue, à se répartir entre le SPEF et les 5 PAE candidats à l'action (PAE Sud Rennes, PAE Liffré Cormier, PAE du CIAS de l'Ouest, iLOZ (Maison de services et de l'emploi du Pays de Pipriac).

Le réseau SPEF Bretagne assurera la coordination et l'animation du projet, en lien étroit avec les 5 Points Accueil Emploi d'Ille-et-Vilaine, responsables de la mise en œuvre opérationnelle sur les territoires.

Calendrier 2026 :

La mobilisation des BRSA débutera à compter de janvier 2026.

Le parcours collectif, d'une durée de trois semaines, se déroulera du 2 au 20 mars 2026 et sera organisé au Pôle Social et Solidaire.

Budget 2026 :

Il est proposé un budget à 3 370,05 €, réparti comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Poste	**Montant**	**Poste**	**Montant**
Services extérieurs (Sophrologue, coach pro et confiance en soi)	2 500 €	SPEF	3 370,05 €
Frais de réception	150 €	RAR CMB	0 €
Ingénierie interne 31h (conseiller numérique, emploi formation, communication)	720,05 €		
Total	**3 370,05 €**	**Total**	**3 370,05 €**

Une convention financière sera établie entre Couesnon Marches et Bretagne et le SPEF Bretagne afin de formaliser les modalités de participation et de mise en œuvre du projet. Le projet de convention est joint à la présente délibération.

Vu la convention de partenariat entre le département d'Ille-et-Vilaine et le Réseau SPEF sur la mise en œuvre de l'action « Accompagnement renforcé des personnes allocataires du revenu de solidarité active visant à favoriser leur insertion professionnelle et leur retour à l'emploi »

Vu l'avis favorable de la commission économie emploi en date du 16 octobre 2025 validant la réalisation de l'action « Accompagnement renforcé des personnes allocataires du revenu de solidarité active visant à favoriser leur insertion professionnelle et leur retour à l'emploi »;

Vu le bilan qualitatif très positif de l'action menée en 2023 et du faible reste à charge pour la collectivité,

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 24/12/2025
Publié le
ID : 035-200070688-20251216-2025_330-DE

Monsieur Emmanuel HOUDUS, Vice-président en charge de l'emploi et de l'attractivité territoriale, propose :

- **De valider l'organisation de l'action « Accompagnement renforcé des personnes allocataires du Revenu de Solidarité Active (RSA) visant à favoriser leur insertion professionnelle et leur retour à l'emploi. » ;**

- **D'autoriser Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-président à signer tous documents afférents à la conduite de cette action ainsi que la convention de partenariat avec le SPEF.**

Vu l'exposé de Monsieur Emmanuel HOUDUS, Vice-président en charge de l'emploi et de l'attractivité territoriale,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide la proposition de Monsieur Emmanuel HOUDUS, Vice-président en charge de l'emploi et de l'attractivité territoriale, telle que présentée ci-dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE PRESIDENT
CHRISTIAN HUBERT